

# VISIO CONFERENCE PSYCHOLOGUES 17/10/25 !



## Le SNPES-PJJ/FSU mobilisé aux côtés des Psychologues de la Fonction Publique

**Ce jeudi 9 octobre, le SNPES-PJJ/FSU, avec la FSU, répond présent au rassemblement interprofessionnel des psychologues devant le Ministère de la Fonction Publique.**

Nous entendons en effet dénoncer le mépris du gouvernement démissionnaire à l'encontre de la Santé mentale, pourtant posée comme grande cause nationale. Les psychologues, acteur.trices pourtant centraux.ales dans l'accompagnement de la souffrance psychique, sont de moins en moins nombreux.ses dans les services publics, y compris au ministère de la Justice. La volonté affichée est très clairement la rationalisation à outrance de nos missions, mais surtout, plus globalement la sous-traitance libérale de la santé mentale.

**La première version du dispositif « *MonParcoursPsy* » en disait long sur la représentation politique du métier de psychologue, et notamment sur le niveau d'études. Les 26 « *mesurettes* » du nouveau « *Plan santé mentale et psychiatrie* » poursuivent très clairement cette politique de régression sociale et d'uberisation du soin.**

Dans les services de la DPJJ, les psychologues sont un maillon central du partenariat avec la santé mentale, pour autant plus d'un tier des postes restent vacants ou occupés par des contrats précaires sans possibilité de titularisation. Après trois concours ministériels, à l'organisation chaotique (2022-2023-2024), parfois hors des règles de la fonction publique. **Le Secrétariat Général du ministère de la justice n'a pas pensé nécessaire d'en organiser un en 2025. Et dans le même temps, le corps des psychologues se vide : détachements, mise en disponibilités et même démissions.**

En devenant ministériel, le concours s'est également éloigné de nos missions spécifiques de la PJJ. La connaissance de l'adolescence et des dynamiques familiales n'est plus un prérequis pour réussir les épreuves, ce qui risque d'éloigner les nouveaux collègues des équipes éducatives, et de nombreux.ses psychologues sont déjà embolisé.e.s par l'abattage de MJIE civiles et cette norme folle des 49. D'autant que parallèlement, le CJPM et la systématisation des MJIE à l'Instruction ont transformé le.la clinicien.ne en expert.e isolé.e, enchaînant les entretiens en détention, sans possibilité de mettre au travail les dynamiques familiales.

**Nous nous inquiétons vraiment de cette évolution des missions, particulièrement dans un moment où le Secrétariat Général semble ne pas comprendre les spécificités de notre profession. Le SNPES-PJJ/FSU est intervenu à trois reprises depuis la sortie de la note sur le temps FIR, pour leur expliciter notre cadre de travail et l'inadéquation de cette note avec les réalités de l'exercice clinique, indépendamment de notre statut (titulaire, stagiaire ou contractuel).**

Le Secrétariat Général s'inscrit dans une gestion distanciée et déshumanisée du corps des psychologues ce qui accentue l'opacité de nos gestions de carrières : mobilité, avancement, salaire...

1/2



[snpespjj.fsu@mailo.com](mailto:snpespjj.fsu@mailo.com)



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



[snpespjj.fsu.fr](http://snpespjj.fsu.fr)



<https://www.instagram.com/snpes1945/>

2/2

Les psychologues n'ont plus d'interlocuteur.trices quand la DPJJ et le SG se renvoient la balle, tout en reconnaissant leurs problèmes de communication. Dans ce flou, la Direction de l'Administration Pénitentiaire passe en force, comme sur l'article 10. Si quelques collègues y trouvent un bénéfice, il ne faut pas s'y tromper, ces initiatives se font au détriment du corps des psychologues tout entier. L'administration entretient d'ailleurs cette gestion des carrières individualisées à l'extrême car l'isolement empêche la défense collective. La question du troisième grade, par exemple, que le ministère a refusé lors de l'extension du statut, et qui ampute aujourd'hui les perspectives de carrières des psychologues, ne pourra se poser qu'avec le soutien de la profession.

Parce que le SNPES-PJJ/FSU défend depuis toujours la nécessité de faire collectif, nous vous invitons à participer une AG des psychologues en visio vendredi 17 octobre de 15h à 17h, dans laquelle nous souhaitons partager avec vous les enjeux statutaires évidemment, mais également les difficultés du quotidien qui traversent vos pratiques, de l'impact du CJPM sur les missions, à l'exercice du temps FIR en passant par les questions financières (indiciaire, indemnitaire, NBI...).

**SNPES-PJJ/FSU vous invite à une réunion Zoom programmée.**

**Participer à la réunion Zoom**

<https://zoom.us/j/92846208019?pwd=w1INhS7FT7Y3odzkaWzGHfllvSaZO.1>

**ID de réunion :** 928 4620 8019

**Code secret :** 028171



[snpespjj.fsu@mailo.com](mailto:snpespjj.fsu@mailo.com)



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064701035003>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



[snpespjj.fsu.fr](http://snpespjj.fsu.fr)



<https://www.instagram.com/snpes1945/>